

Proposition de sujet de mémoire : CROSSBORDER et la reconfiguration des groupes professionnels
Master 2 GRH/ ST/ Socio/ IPGC

- Contact : Lisa Pelssers (lisa.pelssers@uliege.be)
- Promoteur éventuel : Julie Gérard ou Christophe Dubois
- Lecteur éventuel : Lisa Pelssers (lisa.pelssers@uliege.be)
- Domaine : transformation numérique de la justice et sociologie des professions

Après plusieurs années de réflexion et un investissement 5,6 millions d'euros de la part du SPF Justice¹, la procédure CROSSBORDER fait son apparition en 2018 dans notre pays. Elle représente l'aboutissement de la volonté du législateur d'automatiser le processus de perception et de gestion des amendes routières et de simplifier, d'un point de vue administratif, le paiement desdites amendes². Ce projet a permis de numériser complètement le processus afin d'assurer un meilleur échanges de données entre la police, la Justice et les finances. Objectif affiché : libérer des policiers et désengorger les parquets et tribunaux de police afin qu'ils puissent tous, se concentrer sur leurs tâches fondamentales, à savoir, les constatations, les poursuites et les activités nécessitant une intervention humaine.

Le projet CROSSBORDER semble remplir toutes ses promesses puisqu'en 2020, il remporte la médaille d'or aux Public Awards³ dans la catégorie Safety & Security. En 2021, le projet se positionne à la troisième place au prix européen EPSA dans la catégorie « Administration publique numérique »⁴. Depuis 2020, Crossborder se charge également de l'automatisation des processus pour d'autres infractions pénales : les infractions aux mesures Covid-19, les vols à l'étalage ou les drogues.

CROSSBORDER semble être une réussite et un exemple au niveau de la transformation numérique de la justice *avec une attention particulière à la mise en place de services rapides, humains et fermes pour les citoyens et les entreprises, au-delà de nos frontières nationales*⁵. Mais qu'en est-il du côté des professionnels qui travaillent avec cet outil au quotidien ? Est-ce que l'outil a également tenu ses promesses et peuvent-ils se concentrer sur d'autres tâches plus essentielles ? Comment se sont-ils adaptés à cet outil ? Quatre ans après la mise en place de ce système, il semble nécessaire de faire un état des lieux des réalités de terrain dans la police intégrée, les parquets de police et les tribunaux de police.

Une nouvelle technologie " brouille la frontière entre les rôles professionnels et l'expertise "⁶. En déléguant au système CROSSBORDER une partie des tâches précédemment prises en charge par les

¹ <https://www.om-mp.be/fr/article/communiqu%C3%A9-presse-procedure-crossborder-concernant-infractions-routieres-nouveautes-citoyen>

² <https://www.roulagiste.be/procedure-crossborder/>

³

https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiqu%C3%A9s_de_presse/crossborder_sempare_de_lor_lors_de_la_cinqui%C3%A9me_%C3%A9dition_des_publica

⁴

https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/autres_communiqu%C3%A9s/prix_epsa_2021_crossborder_remporte_un_prix_au_niveau_europeen

⁵ Vincent Van Quickenborne

https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/autres_communiqu%C3%A9s/prix_epsa_2021_crossborder_remporte_un_prix_au_niveau_europeen

⁶ (Black et al., 2004).

policiers, les parquets et les tribunaux de police ont dû redéfinir leurs structures professionnelles. Certains groupes d'acteurs ont ainsi pu essayer de prendre une nouvelle position au sein du système et de nouveaux groupes d'acteurs ont pu émerger. C'est la professionnalisation⁷, constituée des interactions entre professions traditionnelles et nouveaux groupes professionnels, qui va façonner une nouvelle répartition des rôles. Ici, nous cherchons à comprendre comment le système CROSSBORDER a permis de favoriser les phénomènes de professionnalisation et comment les différents groupes professionnels concernés (traditionnels et nouveaux) se sont répartis les rôles. Pour cela, il faut considérer d'intégrer l'évolution des groupes professionnels au cœur même de l'analyse. Il s'agit également de comprendre comment chaque groupe arrive à légitimer son activité par rapport à celle des autres, en particulier en se positionnant au sein des arrangements organisationnels. L'analyse ne se focalise donc pas sur un seul groupe professionnel mais sur un ensemble de relations.

Bien qu'une perspective intégrative des différents groupes professionnels soit nécessaire, celle-ci se déclinera en 3 analyses distinctes (et donc 3 mémoires différents) prenant chacune en charge une seule des trois organisations de la chaîne: la police, le parquet de police et le tribunal de police.

Dans chacune de ces organisations, il sera attendu de l'étudiant(e) responsable de

- Effectuer une revue de littérature critique sur le croisement entre technologie et sociologie des professions
- Cartographier les différents acteurs
- Mener une étude exploratoire constituée d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs afin de
 - o comprendre les frontières des juridictions avant l'arrivée de CROSSBORDER
 - o éclairer et illustrer comment les différents groupes professionnels ont renégocié leur juridictions
 - o illustrer comment le phénomène de professionnalisation s'est déroulé

Afin de mener à bien ce mémoire, l'étudiant(e) devra faire preuve d'autonomie et de pro-activité en activant différents canaux afin de constituer une population de personnes à interroger.

La proposition de mémoire peut éventuellement faire l'objet d'un stage au sein du Centre de Recherche et d'Interventions Sociologiques (**CRIS**)⁸

CV et lettre de motivation à envoyer à Lisa Pelssers (lisa.pelssers@uliege.be) pour le 31 août 2023 au plus tard. Si l'étudiant(e) a une préférence parmi les trois organisations proposées, il.elle est prié.e de le mentionner dans sa candidature.

⁷ La stabilisation des *juridictions* d'un système de professions via une reconnaissance des structures formelles et informelles qui lient un groupe professionnel et une activité (Abbott, 1988)

⁸ https://www.cris.uliege.be/cms/c_4307332/fr/cris